

Consommation énergétique de l'université Paris 8

Une loi et des chiffres

La **Loi Élan** et le **Décret Tertiaire** (2018) fixent un cadre ambitieux pour accélérer la transition énergétique et écologique en réduisant la consommation énergétique des bâtiments tertiaires en France (deuxième poste de consommation au niveau national après les transports).

Dans le cadre de ce décret pour 2030, il est demandé d'atteindre une valeur de **consommation inférieure à 98 kWh/m² par an** ou bien **une réduction de 40% par rapport à notre consommation de 2017**.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques de l'université



- 40% 2030 **- 50%** 2040 **- 60%** 2050

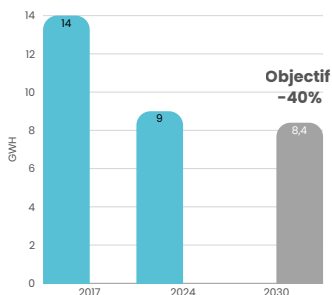
Par rapport à 2017
(année de référence de l'université)

Bilan des consommations 2017 – 2024

Une politique énergétique volontariste de l'établissement

En 2024, l'Université / site de St Denis a déjà atteint l'objectif du Décret Tertiaire avec une consommation de l'ordre de **97,2 kWh/m²/an**.

Évolution de la consommation énergétique de l'université entre 2017 et 2024 (GWh)



Cette baisse de la consommation énergétique sur 2024 par rapport à 2017 a permis une réduction de la facture énergétique de l'ordre de **800 000 €**.

Cela a été rendu possible grâce à :

- d'importants travaux de rénovation énergétique ces dernières années,
- un suivi et une maintenance efficace,
- la création d'un poste d'energy manager.

Zoom sur la rénovation du bâtiment C

La rénovation du bâtiment C suit la démarche EnergieSprong. Il s'agit de la première application sur un bâtiment tertiaire universitaire en France.

Un bâtiment autonome en énergie

En rénover l'un des bâtiments les plus énergivores sur le site de Saint-Denis, l'université **transforme durablement le campus.**

La démarche
EnergieSprong

$$E = 0 \quad \begin{array}{l} \text{Énergie produite} \\ = \\ \text{Énergie Consommée} \end{array}$$

Travaux de rénovation du bâtiment C réalisés entre janvier 2022 et juin 2024



crédit photo © Méandre etc

Comment ?

- Amélioration de l'isolation thermique (*façade et protections solaires*)
- Autonomie énergétique (*panneaux solaires*)
- Systèmes énergétiques rénovés (*chauffage, ventilation et régulation*)
- Relamping
- Gestion technique centralisée

Un mix énergétique principalement décarboné

Le mix énergétique de l'établissement est composé de :

- **42%** du réseau de chauffage urbain (RCU)
- **44%** d'électricité
- **14%** de gaz

66% du RCU de Plaine Commune est issu d'énergies renouvelables.

En France, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à l'électricité sont faibles. Seuls les sites de Montreuil et de Tremblay-en-France sont encore alimentés en gaz.

Si des disparités existent toujours entre les sites et les bâtiments, le patrimoine immobilier de l'université est globalement performant et peu émetteur de GES.

Performance climatique des bâtiments de l'université Paris 8

Faible émission de GES

≤ 5

A

6 à 15

B

11 kgCO₂e/m²/an

16 à 30

C

31 à 60

D

61 à 100

E

101 à 145

F

≥ 101 à 145

G

Forte émission de GES

**L'Université Paris 8 continue de poursuivre son objectif :
Maintenir la dynamique énergétique amorcée**

